

Didier COURET

2 rue du piège

Villetard

41500 MAVES

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Etant propriétaire de parcelles agricoles sur la commune de CRAVANT, je m'étonne de ne pas avoir été averti au préalable de ce projet.

La réglementation vous impose d'effectuer une enquête publique mais je constate au vu du courrier reçu que vous considérez ce projet comme déjà acté et que votre seule préoccupation est d'en récupérer le financement soit par les propriétaires, soit par les exploitants.

Je ne peux que constater des erreurs dans les courriers reçus (les même parcelles apparaissent dans doublons envoyés à des propriétaires différents, courrier envoyés à des personnes décédées, ...). Si cet état de fait n'est pas corrigé, la crédibilité et donc la validité d'un dépouillement établi sur cette base peut être contestée.

Le périmètre retenu amène également quelques remarques. Je constate 2 anomalies dans la partie concernant ma famille. Celle-ci possède un bois en indivision, tant que celle ci est en place, cette parcelle ne peut être remembrée à ma connaissance. D'autres part mon père cultive un jardin dans un bout de terrain attenant à sa maison et à eu la désagréable surprise de voir celui ci considéré comme une terre agricole remembrable. A 90 ans et après une vie de labeur, je pense qu'on peut lui en laisser la jouissance ...

Je suis conscient que le monde agricole évolue (Cravant avait déjà connu un remembrement par le passé) **mais J'émet un avis défavorable** à ce projet de par la manière dont il est conduit.

Je refuse de participer financièrement à ce projet en l'état actuel des choses et ne vous autorise en aucune manière à vous retourner vers l'agriculteur exploitant pour en obtenir le financement.

En espérant que mes remarques retiendront votre attention.

Cordialement.